

En Corse, les professionnels libéraux très présents, surtout dans la santé

Insee Flash Corse • n° 68 • Mai 2022

En 2019, 6 200 professionnels libéraux exercent en Corse. Rapportés au nombre d'habitants, ils sont ainsi bien plus présents sur l'île qu'en France de province. La majorité travaille dans le domaine de la santé. En cinq ans, le nombre de professionnels libéraux a augmenté de 25 %, progression portée par les micro-entrepreneurs et les femmes. Les professionnels libéraux (hors micro-entrepreneurs) gagnent en moyenne 5 580 € par mois, leurs revenus étant plus élevés dans les professions réglementées.

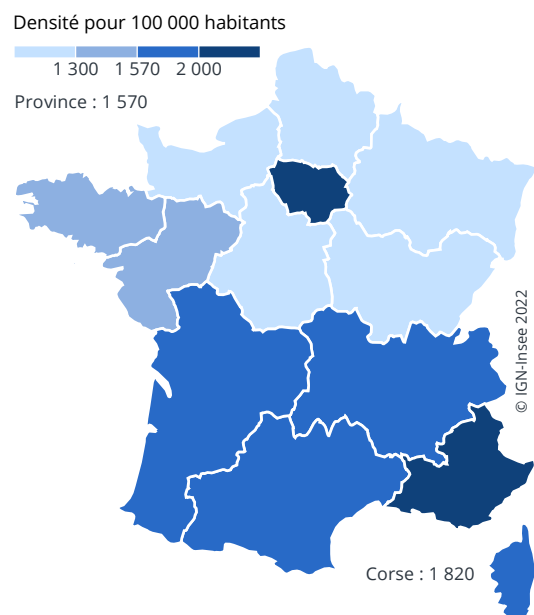
À l'image des médecins ou des avocats, les **professions libérales** sont historiquement des métiers réglementés, dotés d'un Ordre et leur exercice est conditionné à la possession d'un diplôme spécifique. Toutefois, le périmètre des professions libérales s'est progressivement étendu pour recouvrir aujourd'hui un ensemble d'activités réparti en trois grands domaines : santé, technique-cadre de vie et juridique. En 2019, 6 200 professionnels libéraux travaillent en Corse. Ils représentent 30 % des 20 840 travailleurs indépendants (non salariés non agricoles) en activité sur l'île. Avec une densité de 1 820 professionnels libéraux pour 100 000 habitants, la Corse se situe au-dessus de la France de province (1 570 pour 100 000 habitants) ► **figure 1**. Elle occupe le quatrième rang national, la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur (PACA) étant la mieux dotée. En province, les régions du nord ont globalement une densité plus faible que celles du sud. La majorité des professionnels libéraux exercent sous le statut d'entrepreneurs individuels (64 %). Les **micro-entrepreneurs** représentent 27 % des professionnels libéraux, contre 45 % de l'ensemble des non-salariés ► **figure 2**. En effet, ces derniers sont peu présents dans les activités juridiques ou de santé, composées essentiellement de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce régime. Enfin, 9 % sont gérants majoritaires de société.

La majorité des professionnels libéraux travaillent dans la santé

En Corse, 3 760 professionnels libéraux exercent dans le domaine de la santé, soit six sur dix. Cela représente une densité de 1 110 pour 100 000 habitants, supérieure au taux de province (830) et la seconde la plus élevée derrière celle de PACA (1 160). Les 1 470 infirmiers et sages-femmes représentent 39 % des professions libérales de la santé en Corse et forment la densité la plus élevée de province (430 contre 200). En particulier, 78 % d'entre eux sont des femmes ce qui contribue au fort taux de féminisation du domaine. Les autres professionnels libéraux de la santé sont rééducateurs (22 %), médecins généralistes et spécialistes (16 %), pharmaciens, vétérinaires ou laborantins. Le domaine technique-cadre de vie rassemble 2 050 professionnels libéraux. Diversifié, il comprend la conception et main d'œuvre, l'enseignement, l'expertise et conseil, la comptabilité et l'assurance, les intermédiaires du commerce de gros. C'est le seul segment moins présent en Corse (600 pour 100 000 habitants) qu'en province (650).

Toutefois, certains métiers comme géomètres, architectes, comptables et intermédiaires du commerce sont plus fréquents qu'en province, en lien avec la structure économique du territoire. Dans ce domaine, les deux tiers des libéraux sont micro-entrepreneurs. Enfin, 390 professionnels libéraux exercent dans le domaine juridique. Ils sont alors avocats, notaires ou encore huissiers. Avec une densité de 110 professionnels de la justice pour 100 000 habitants, la Corse est la deuxième région la mieux dotée derrière PACA (150) et loin devant la moyenne de province (90). Les trois quarts sont situés sur les communes d'Ajaccio et Bastia, la majorité des avocats de l'île exerçant à proximité des tribunaux.

► 1. Nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants



Sources : Insee, base non-salariés 2019, recensement de la population 2019.

► 2. Caractéristiques des professions libérales

	Corse						
	Part (en %)		Effectifs	Évolution 2014-2019 (en %)	Revenu mensuel moyen ¹ (€)	Part (en %) des	
	Corse	Province				micro- entrepreneurs	femmes
Domaine de la santé	60,8	53,2	3 762	+ 23,1	5 695	8,7	61,2
Domaine technique	33,0	41,3	2 041	+ 31,3	4 672	64,4	42,3
Expertise et conseil	11,8	16,9	730	+ 48,7	2 726	78,4	39,6
Enseignement	8,5	12,3	526	+ 31,2	1 404	79,5	49,8
Conception et maîtrise d'œuvre	5,7	4,7	351	+ 17,8	4 196	44,2	39,9
Intermédiaires du commerce de gros	4,0	4,3	250	+ 20,2	2 137	64,8	44,8
Comptabilité, assurance	3,0	3,1	184	+ 17,9	10 110	3,8	32,6
Domaine juridique	6,3	5,4	389	+ 11,5	6 287	3,9	59,4
Ensemble des professions libérales	100,0	100,0	6 192	+ 24,9	5 582	26,7	54,9
Ensemble non salariés			20 742	+ 12,5	3 571	45,4	38,9

1. Hors micro-entrepreneurs.

Champ : Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture.

Source : Insee, bases non-salariés 2014 et 2019.

Une progression portée par les micro-entrepreneurs et les femmes

Entre 2014 et 2019, les effectifs des professions libérales augmentent de 25 % (+ 1 230) dans la région et 22 % en province. Cette croissance est deux fois plus importante que celle de l'ensemble des travailleurs indépendants.

Le développement du régime de micro-entrepreneur, qui permet notamment le cumul d'une activité salarié et non salariée, favorise le développement des professions libérales. En effet, les effectifs des micro-entrepreneurs libéraux s'accroissent de 66 % en cinq ans et la **pluriactivité** augmente de 36 %. Dans le même temps, les professionnels libéraux non micro-entrepreneurs conservent une dynamique propre (+ 14 %) et contribuent à la moitié de la croissance des effectifs.

À l'image de la tendance nationale, le domaine de la technique-cadre de vie est le plus dynamique, suivi de la santé.

Les femmes contribuent pour 70 % à cette dynamique avec 860 professionnelles libérales supplémentaires entre 2014 et 2019. Cette évolution concerne tous les domaines qui se féminisent durant ces cinq années ; seul le domaine technique-cadre de vie reste majoritairement masculin (58 % d'hommes).

► Définitions

Les **professions libérales** regroupent les personnes qui exercent à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012).

Le régime du **micro-entrepreneur** est accessible aux entrepreneurs individuels dont le chiffre d'affaires reste en dessous de seuils fixés. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Dans cette étude, les **pluriactifs** sont les personnes ayant une activité non salariée en fin d'année et qui ont eu une activité salariée au cours de l'année.

Le **revenu d'activité** des non-salariés repose sur le revenu professionnel imposable, après réintégration de certains allègements fiscaux et des cotisations sociales facultatives. Pour tenir compte du fait que certaines personnes n'ont travaillé qu'une partie de l'année, les revenus publiés sont « annualisés » (ramenés à ce qu'aurait perçu un non-salarié s'il avait été affilié l'année complète).

Un revenu supérieur dans les professions réglementées

Hors micro-entrepreneurs, le **revenu** mensuel moyen des professionnels libéraux s'élève à 5 580 € contre 3 570 € pour l'ensemble des non-salariés. Les revenus sont notamment plus élevés dans les professions réglementées et donc dans les domaines où elles sont plus présentes.

Le domaine juridique est ainsi le plus rémunérateur avec un revenu moyen de 6 290 €. Il est toutefois marqué par de fortes différences puisque la moitié des professionnels gagnent moins de 2 700 €. Dans le domaine de la santé, il s'élève à 5 690 € avec une échelle des revenus plus resserrée. La moitié des professionnels gagnent plus de 4 580 €.

Enfin, le domaine technique-cadre de vie est en moyenne le moins rémunérateur avec 4 670 € par mois. Toutefois, les salaires y sont les plus hétérogènes du fait de la diversité des métiers représentés. Ainsi, le revenu mensuel moyen dans la comptabilité-assurance est de 10 110 €, tiré vers le haut par les agents et courtiers en assurance. À l'opposé, dans l'enseignement, il est de 1 400 €. La moitié de ces professionnels ayant également une activité salariée, l'exercice libéral est alors un complément.

Le revenu mensuel moyen des professionnels libéraux micro-entrepreneurs est bien plus faible (600 €). D'une part, l'obtention du statut de micro-entrepreneur est conditionnée à des plafonds de chiffre d'affaires et ils sont surtout présents hors des secteurs réglementés. D'autre part, la moitié d'entre eux exerce à côté une activité salariée qui constitue, huit fois sur dix, leur revenu principal. Cette pluriactivité concerne un professionnel sur six pour les autres statuts, elle représente alors en moyenne 40 % de leur revenu. ●

Rémi Malleville, Arnaud Huysen (Insee)

► Pour en savoir plus

« [Emploi et revenus des indépendants - édition 2020](#) », *Insee Références*, avril 2020.

► Sources

Les **bases non-salariés 2014 et 2019** rassemblent l'information sur l'emploi et les revenus des indépendants en activité au 31 décembre.

Les données issues du **recensement de la population 2019** sont utilisées pour les calculs de densité de professionnels.